

## TABLE DES MATIÈRES

L'Ontario révisé la loi en matière de régimes de retraite.....	1 & 2
La Colombie-Britannique contrôle les prix des médicaments génériques.....	2
Le BSIF demande qu'on effectue des exercices de simulation de crise.....	3
Changements à la RAMQ.....	3
Le Québec est coincé face à la diminution des coûts des génériques.....	3
Les assureurs et les gouvernements contestent les changements aux règles comptables.....	4
Statistique Canada : Les Canadiens dépensent plus en soins dentaires.....	5
Les Canadiens font le choix d'une retraite anticipée.....	6
Les facteurs de risque augmentent de 260 % chez les jeunes adultes.....	7
Mise à jour du RFP.....	7
En bref.....	8

## L'Ontario révisé la loi en matière de régimes de retraite

Le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 236, Loi modifiant la loi sur les régimes de retraite (LRR). Les modifications ont des conséquences sur les régimes de retraite enregistrés en Ontario et on s'attend à des répercussions importantes sur la valeur de la charge à payer au titre des régimes de retraite et sur les services administratifs, particulièrement lorsque l'emploi d'un participant ou d'une participante prend fin.

Parmi les grandes lignes des modifications on trouve les suivantes :

### Acquisition immédiate des droits

En vertu de la nouvelle entente, les droits des participants sont acquis au moment où il souscrit à un régime de retraite, au lieu d'attendre 24 mois, comme c'était le cas antérieurement. De plus, les prestations ne peuvent pas lui être retirées au moment de la cessation d'emploi. Le participant a droit aux prestations dès son inscription au plan même si l'employeur continue d'exiger que l'employé travaille un minimum de deux ans avant de souscrire à un régime de retraite.

### Droits d'acquisition réputée

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, tout employé qui cesse d'être un participant et dont l'âge plus le nombre d'années d'emploi équivalent au facteur 55 ou plus seront admissibles aux droits d'acquisition réputée (prestations de retraite anticipée accrues). Présentement, les droits d'acquisition réputée ne vont qu'aux participants qui font l'objet d'une cessation d'emploi à cause de la liquidation entière ou partielle du plan de retraite. Selon les nouvelles règles, les participants auront droit aux prestations supplémentaires quelque soient les circonstances. La seule exception touche ceux et celles qui sont congédiés avec motif à l'appui. De plus, les régimes interentreprises et les régimes de retraite conjoints peuvent exercer leur droit de ne pas offrir les régimes à leurs participants.

### Liquidation partielle

La liquidation partielle des régimes de retraite sera aussi éliminée tout comme la condition requise du partage des excédents après la liquidation partielle.

### Clarification en matière d'attribution de l'excédent

Selon la nouvelle règle, les répondants des régimes de retraite, les employés et les anciens participants pourront négocier un accord pour le partage de l'excédent lors de la liquidation, sans avoir à établir, préalablement, leurs droits en fonction des documents historiques ou des dispositions de la fiducie.

### Retraite échelonnée

Les nouvelles règles prévoient que les régimes de retraite à prestations déterminées autorisent la retraite échelonnée alors que les participants pourront continuer à travailler et à contribuer à un régime de retraite tout en touchant des prestations de retraite.

### Montants minimes

Les participants avec des éléments d'actif qui ne sont pas jugés importants pour être payés régulièrement peuvent les retirer sous forme d'un montant forfaitaire.

### Communications

Les nouvelles règles exigent une transparence accrue dans les communications, entre autres :

- La divulgation de documents conservés par les répondants des régimes de retraite et les administrateurs y compris ceux qui peuvent nuire aux intérêts économiques d'un répondant. Ceci peut influencer sur les organisations qui connaissent des tensions financières ou celles qui envisagent une fusion ou qui sont en voie de se fusionner avec d'autres organisations;
- La distribution aux participants d'un préavis relatif à toutes modifications proposées au régime de retraite;

...suite de la couverture

## L'Ontario révisé la loi en matière de régimes de retraite

- La création de comités de suivi composés de représentants des participants, y compris les retraités et les participants.

### Règles de solvabilité

Reprenant les règlements du nouveau régime de retraite modifié du gouvernement fédéral (voir l'édition de juin 2010 du *Courrier de Coughlin*), la province d'Ontario, dans son nouveau règlement, fait passer le ratio minimal de solvabilité pour la suspension des cotisations de 1,0 étant le niveau actuel, à 1,05. En fait, le règlement restreint les répondants de suspendre les cotisations avant que l'actif soit plus élevé que le passif d'au moins 5 %.


La solvabilité du régime sera évaluée sur une base de trois ans en moyenne.

### Répercussions sur les répondants des régimes de retraite

On prévoit que l'élargissement des exigences en matière de communication et de divulgation, de la libéralisation des droits

d'acquisition réputée et du renforcement de l'acquisition immédiate des droits contribueront à augmenter substantiellement la gestion des régimes de retraite et la tenue des dossiers.

Puisque la pluralité des régimes de pension au Canada sont enregistrés en Ontario, il est probable que plusieurs répondants de régimes de retraite au Canada subiront les effets de ces modifications. Même s'ils ne sont pas touchés directement, d'autres compétences provinciales peuvent adopter des modifications similaires à l'Ontario dans le but d'améliorer l'efficacité de l'administration des régimes, particulièrement pour les répondants de régimes de retraite qui font affaire dans plusieurs provinces.

Pour toute question relative au Projet de loi 236 et à d'autres sujets qui y sont liés, consultez le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario à l'adresse [www.fsco.gov.on.ca](http://www.fsco.gov.on.ca) et cliquez sur *Pensions* dans le coin supérieur gauche. 

## La Colombie-Britannique contrôle les prix des médicaments génériques

Au mois de juillet dernier, la Colombie-Britannique s'est jointe à la province de l'Ontario en matière de réduction des prix des médicaments génériques.

À l'issue d'une entente avec la British Columbia Pharmacy Association et de l'Association canadienne des chaînes de pharmacies, le gouvernement provincial réduira le coût des médicaments génériques à 35 % du prix du médicament d'origine sur une période de trois ans. Aujourd'hui, les prix des médicaments génériques sont de 65 % du prix du médicament d'origine.

Tout comme l'Ontario, la province a l'intention d'atteindre son objectif de diminution des coûts en réduisant les rabais fournis par les manufacturiers de médicaments génériques aux pharmacies. Toutefois, contrairement à l'Ontario, la Colombie-Britannique a évité l'élimination complète des rabais. De plus, la province vise à atténuer les effets subis par les 1 100 pharmacies touchées par le changement des prix en finançant des nouveaux secteurs d'activités comme la gestion de la pharmacothérapie et les services pharmaceutiques cliniques.

L'établissement des nouveaux prix saura faire économiser plus de 170 millions de dollars annuellement à la province, en plus des 210 millions d'épargnes en avantages sociaux et couverture de soins privés.

Les nouveaux prix des médicaments génériques ne s'appliqueront seulement qu'aux produits couverts par le régime d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique.

En plus de la nouvelle stratégie des prix des médicaments génériques, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé qu'à partir


du 28 juillet 2010, les frais d'ordonnance à l'achat de médicaments couverts par le régime d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique augmenteront de 0,50 \$ pour atteindre 9,10 \$ par ordonnance. D'autres augmentations attribuables aux honoraires des pharmaciens seront annoncées comme suit :

Date	Frais d'ordonnance révisés
Le 15 octobre 2010	9,60 \$
Le 4 juillet 2011	10,00 \$
Le 2 avril 2012	10,50 \$

La réduction des prix de médicaments génériques, un pourcentage du prix du médicament d'origine se fera par étapes tel que présenté ci-dessous :

Date	Génériques existants	Nouveaux génériques*
Statu quo	65 %	50-70 %
Le 15 octobre 2010	50 %	42 %
Le 4 juillet 2011	40 %	40 %
Le 2 avril 2012	35 %	35 %

\* Depuis novembre 2008

À présent, en Colombie-Britannique, les médicaments génériques représentent un montant de 286 millions de dollars sur un budget total alloué aux médicaments de 900 millions de dollars. 

## Le BSIF demande qu'on effectue des exercices de simulation de crise

Très bientôt, les compagnies d'assurance-vie feront l'objet de stress.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a donné ordre aux grandes compagnies d'assurance-vie canadiennes d'effectuer des exercices de simulation de crise pour voir si ces dernières ont atteint une solidité financière à toute épreuve devant un désastre social tel qu'une pandémie mortelle ou un krach boursier.

Les exercices sont conçus pour savoir si les bilans des compagnies sont suffisamment robustes pour faire face à un nombre incalculable de réclamations ou à un choc économique.

Le BSIF a demandé à une vingtaine de sociétés d'assurance de se soumettre aux tests. Lors de la vérification, le régulateur a demandé aux assureurs d'élaborer des modèles mathématiques pour repérer les retombées financières possibles dans le contexte de trois scénarios, l'un d'eux étant une pandémie causant la mort de plusieurs milliers de personnes.

Selon des sources citées dans le *Globe and Mail*, édition du 9 juillet 2010, alors que l'utilisation de tests de simulation

de crise au sein de l'industrie financière n'est pas usuelle, le test actuel du BSIF est exceptionnellement prescriptif dans la manière dont il est exécuté.

Le test vient après deux années de turbulence dans le secteur financier. Elles ont été marquées par la débâcle du marché boursier en 2008, la chute des taux d'intérêt, la crise de l'endettement, l'effondrement d'institutions financières américaines d'importance, les modifications apportées aux règlements sur les pensions et l'introduction probable de règles comptables plus conservatrices. Alors que les banques et les compagnies d'assurance canadiennes ont su malgré l'incertitude économique tirer leur épingle du jeu, la confiance des investisseurs, étant déjà ébranlée, a disparu laissant les compagnies d'assurance plus vulnérables aux fluctuations des marchés boursiers.

Si un assureur échoue le test, le BSIF peut lui imposer d'augmenter ses réserves. Cela aurait comme résultat, entre autres, une augmentation des taux ou un resserrement des règles de souscription, les deux pouvant très bien influencer sur les prestations d'assurance collectives. 🐼

## Le Québec est coincé face à la diminution des coûts des génériques

Les initiatives de l'Ontario et de la Colombie-Britannique pour réduire le prix des médicaments a mis le gouvernement du Québec dans l'embarras sur le plan politique.

Selon le ministre de la Santé du Québec, Yves Bolduc, les règlements exigent que la province de Québec affiche les prix les plus bas au Canada en matière de médicaments génériques. Avec l'Ontario qui coupe les prix des génériques à 25 % du prix du médicament d'origine, et la Colombie-Britannique de 35 %, le Québec n'aura pas d'autre solution que d'adopter ou de surpasser les coupures de l'Ontario.

La perspective de suivre l'exemple de l'Ontario a mis en colère les manufacturiers de médicaments et les pharmaciens du Québec.

Qualifiant le changement de « *draconien* », l'aile québécoise de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) a prévenu que les manufacturiers de médicaments génériques réévalueront leur plan de placements si la province introduit un programme de détermination des prix similaire à celui de l'Ontario.

Le directeur exécutif de l'ACMG, Yves Dupré, a indiqué que l'association s'attend à ce qu'il y ait une réévaluation des projets d'investissement.

L'association du Québec a déjà prévenu la province de l'Ontario que les réformes de cette dernière à propos des prix des médicaments génériques ont entraîné des pertes d'emploi dans l'industrie pharmaceutique québécoise. Entre temps, le porte parole du ministère de la Santé du Québec a réitéré que la province a l'obligation d'entamer le processus de réduction de prix des médicaments génériques.

M. Bolduc s'attend à rencontrer les représentants de l'industrie cet automne dans le but de discuter les détails de cette réduction de prix qui ne sont toujours pas réglés. 🐼

## Changements à la RAMQ

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la cotisation annuelle maximale des employés et des retraités du Québec assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) sera haussée de 15 \$, ce qui représente un total de 600 \$ par année.

De plus, la coassurance de la couverture des médicaments par la RAMQ se maintiendra à 68 %, le même taux que 2009.

La cotisation annuelle maximale pour une couverture d'assurance à risque partagé est passée de 954 \$ à 963 par année. 🐼



## Les assureurs et les gouvernements contestent les changements aux règles comptables

Le ministre des Finances au fédéral et le Bureau du surintendant des institutions financières appuient les efforts des grandes sociétés d'assurance-vie au Canada dans leurs protestations contre les nouvelles règles comptables proposées par le Comité international de la normalisation de la comptabilité (CINC).

Dans une tentative d'uniformiser les principes comptables dans le monde, le CINC propose de dissocier le rapport de gestion des actifs et des passifs de manière à ce que les taux d'intérêt sur les investissements à long terme, tels les rentes viagères, l'assurance-vie entière et autres produits similaires, reflètent les taux d'intérêt et valeurs actuelles plutôt que les taux de rendement prévus à long terme.

À présent, les assureurs-vie canadiens peuvent s'attribuer le mérite du rendement qu'ils espèrent réaliser dorénavant par l'affectation de l'actif sur les revenus anticipés pendant la durée du contrat. Le CINC, qui établit les normes comptables internationales, maintient que l'appariement de l'actif et du passif ne donne pas une idée de la réalité de la situation financière de l'assureur ou de son rendement. La Canadian Accounting Standards Board, l'autorité qui gouverne les méthodes comptables du Canada, a appuyé la position du CINC.

Toutefois, des acteurs importants de l'assurance, y compris la Sun Life, Manuvie, l'Alliance et autres sociétés, maintiennent que les changements proposés aux règles comptables représenteraient un traitement défavorable envers les assureurs canadiens devant leurs homologues européens lors de la vente d'un large volume de produits de longue durée.

Selon les assureurs-vie du Canada, le fait de dissocier le rendement prévu sur les investissements du passif ne fera qu'accroître la volatilité des hypothèses relatives aux taux d'intérêt. Ultiment, cette volatilité rendra difficile l'établissement des prix et la

vente de produits de longue durée comme les rentes viagères et les assurances-vie entière sans participation.

Selon les règles courantes, si une compagnie d'assurance canadienne assure une rente qui s'échelonne sur 30 ans, elle est en mesure d'apparier ce passif avec une obligation à terme équivalent, généralement émises par les gouvernements provinciaux ou fédéral. En séparant l'actif de la rente de son passif, l'assureur aura de la difficulté à faire le calcul de ses responsabilités à long terme et il se verra obligé de s'en remettre à des hypothèses quant aux taux d'intérêt, une opération difficile à faire, et qui risque d'être nuisible au titulaire de police.

D'après les dirigeants des sociétés d'assurance, les modifications rendraient les obligations à long terme moins attrayantes pour les assureurs. Elles peuvent, en retour, avoir pour effet de réduire la disponibilité des rentes ou d'augmenter substantiellement les prix des produits d'assurance entière et de long terme.

Le président et chef de la direction Yvon Charest, Industrielle Alliance ajoute que les effets ne se feront pas seulement sentir sur les résultats des assureurs, mais aussi sur les citoyens canadiens. Il souligne qu'advenant que cette loi du CINC soit acceptée, les conséquences sur les hypothèses de taux d'intérêt rendraient les revenus nets des sociétés environ sept fois plus volatiles. Il serait difficile, selon lui, de préserver les produits à long terme.

Le CINC réplique que les nouvelles règles forceront les assureurs à évaluer les risques, et les coûts associés à l'assurance-vie et aux fonds de revenu de retraite. Si les coûts « réels » et le rendement font augmenter le prix de ces produits, les assureurs ne devraient pas les offrir à grande échelle, argumente le CINC.

Selon l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP), les assureurs-vie du Canada

achètent approximativement 14 % des obligations du gouvernement et des sociétés. La possibilité de voir disparaître 150 milliards de dollars sur le marché des obligations à long terme n'est pas passé inaperçue de la part du ministre des Finances Jim Flaherty ni du Bureau du surintendant des services financiers. Il s'agit là du pouvoir d'achat des assureurs. Le Ministre et le Bureau ont demandé au CINC de réfléchir aux répercussions néfastes que les nouvelles règles pourraient avoir sur les assureurs canadiens.

Qualifiant les changements proposés de « fondamentalement boiteux », l'ACCAP a pressé le CINC de prendre le temps nécessaire afin d'étudier la question et de reporter à plus tard la publication des nouvelles règles.

L'industrie des assurances ne suggère pas que la nouvelle norme soit équivalente à la norme canadienne existante, mais plutôt que les concepts qui font la force du modèle canadien soient pris en considération.

Alors que les commentaires sur les règles comptables proposées semblent tenir de discussions théoriques entre les comptables, les assureurs et les gouvernements à l'international, ils peuvent avoir des effets significatifs sur les répondants de régimes de retraite et sur les participants du Canada. Pour les répondants, l'opération qui consiste à « dé-liaison » peut rendre les obligations à long terme du gouvernement moins intéressantes, et le rapport des rendements anticipés plus lourd. Pour les participants, réduire la disponibilité de rentes viagères ou de polices d'assurance-vie entière ferait sans doute obstacles aux options de prestations de retraite ou de couverture d'assurance-vie entière.

De plus amples renseignements sur les propositions du CINC seront fournis dès qu'ils seront disponibles. ❧

## Statistique Canada : Les Canadiens dépensent plus en soins dentaires

Une étude approfondie sur les soins dentaires menée par Statistique Canada souligne qu'en 2009, les Canadiens ont dépensé plus de 12 milliards de dollars en soins dentaires. La dernière étude de ce genre remonte à 1972.

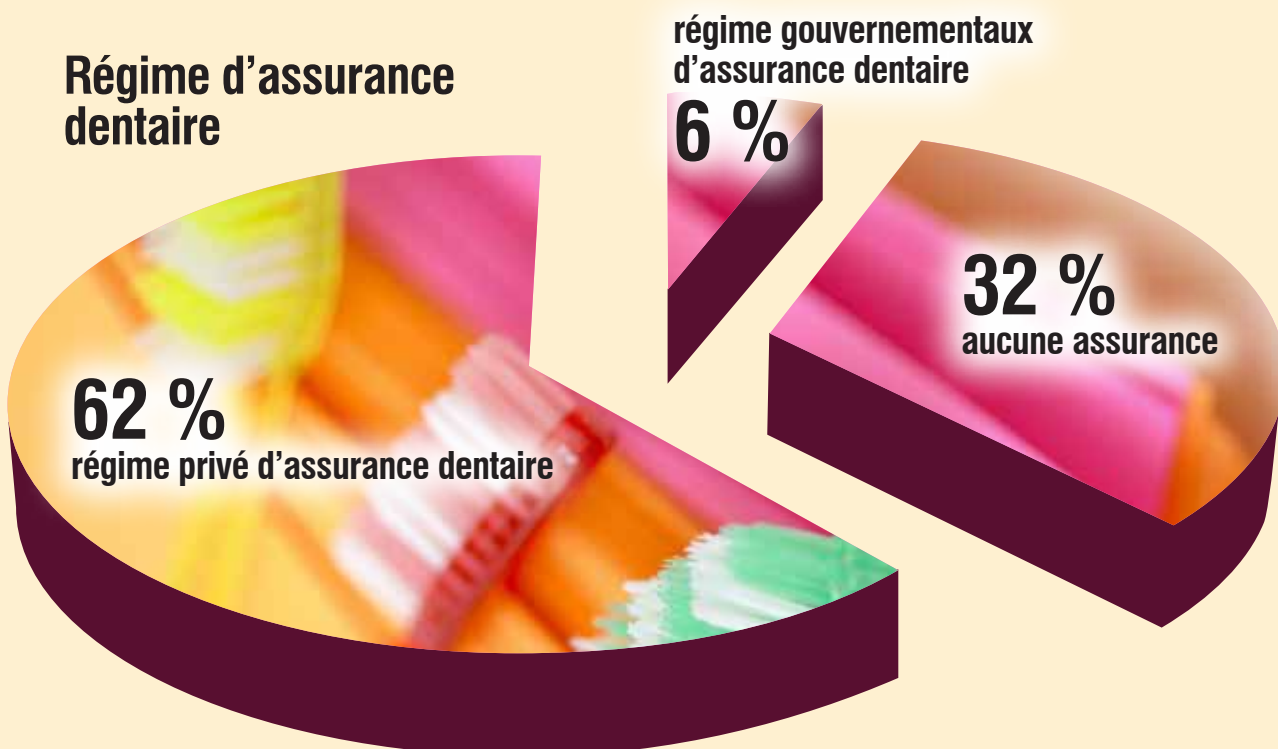
D'après l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé tenue dans 15 villes auprès de 6 000 personnes entre le mois de mars 2007 et février 2009, les coûts des soins dentaires ont augmenté plus rapidement que les coûts reliés aux problèmes de santé plus courants, tels que la santé mentale ou les maladies cardiovasculaires. En 2009, les Canadiens ont consacré en moyenne 360 \$ par personne aux soins dentaires, dont 55 % étaient couverts par des régimes privés d'assurance de soins dentaires, la couverture de groupe y comprise. Seulement 6 % a été aux régimes d'assurance maladie gouvernementaux.

Selon la même étude, 62 % de la population participe à un régime privé d'assurance dentaire tandis que 6 % sont pris en charge par les régimes d'assurance dentaire publics. Presque un tiers de la population, c'est-à-dire 32 %, n'a pas d'assurance dentaire.

Autre faits à propos de la santé dentaire des Canadiens :

- 75 % des Canadiens ont rendu visite à leur dentiste au cours des 12 derniers mois comparé à 50 % en 1972;
- 85 % des hauts salariés rendent visite à leur dentiste régulièrement comparativement à 58 % chez les petits salariés;
- 36 % des personnes sans assurance dentaire évitent de rendre visite à leur dentiste à cause des coûts, alors que 9 % des Canadiens avec un régime privé d'assurance dentaire évitent le dentiste pour les mêmes raisons;

- Plus de 4,1 millions de jours ouvrables sont perdus chaque année à cause de visites chez le dentiste ou de maladie attribuée à des problèmes dentaires;
- Seulement 25 % des enfants âgés de 6 à 10 ans ont des caries dentaires sur les dents permanentes, alors qu'en 1972 le pourcentage était de 74 %;
- L'édentulisme est passé de 24 % en 1972 à 6 % aujourd'hui;
- 17 % des adultes ont des prothèses ou des ponts dentaires;
- Presque la moitié de tous les fumeurs – 49 % – ont besoin d'un traitement dentaire quelconque. Seulement 30 % de ceux qui n'ont jamais fumé sont dans la même situation;
- 73 % des Canadiens brossent leurs dents deux fois ou plus par jour, alors que 28 % se servent de la soie dentaire cinq fois ou plus par semaine. 🦷



## Les Canadiens font le choix d'une retraite anticipée

*Liberté 55* n'est qu'un rêve pour la majorité des gens mais selon Statistique Canada, les Canadiens prennent leur retraite de plus en plus tôt.

*L'Enquête sur la population active 2009* publiée par l'agence gouvernementale de statistiques indique que l'âge préférée de la main d'œuvre canadienne pour prendre leur retraite est de 62 ans, une diminution significative si on la compare aux données enregistrées entre 1970 et 1980.

### La retraite, pour quelles raisons

Selon l'étude, la santé, et non pas les finances, semble être le facteur déterminant en ce qui attrait à la retraite anticipée.

Statistique Canada indique que 35 % des Canadiens qui ont une perception négative de leur santé ont pris leur retraite avant l'âge prévu. Un autre 24 % des Canadiens qui ont reçu un diagnostic de trois maladies chroniques ou plus ont choisi de quitter le marché du travail avant l'échéance prévue.

*L'Enquête sur la population active 2009* présente d'autres données :

- Il est plus probable que les Canadiens qui souffrent de problèmes oculaires, de maux de dos, d'ulcères et de migraines prennent leur retraite tôt;
- Les buveurs excessifs (les personnes qui consomment cinq breuvages alcooliques ou plus lors d'une seule occasion au moins une fois par mois) sont deux fois plus sujets à partir tôt à la retraite;
- Les travailleurs obèses sont susceptibles de prendre leur retraite 1,6 fois plus tôt que ceux qui ne sont pas obèses;
- Les Canadiens qui fument quotidiennement prendront leur retraite 1,7 fois plus tôt;

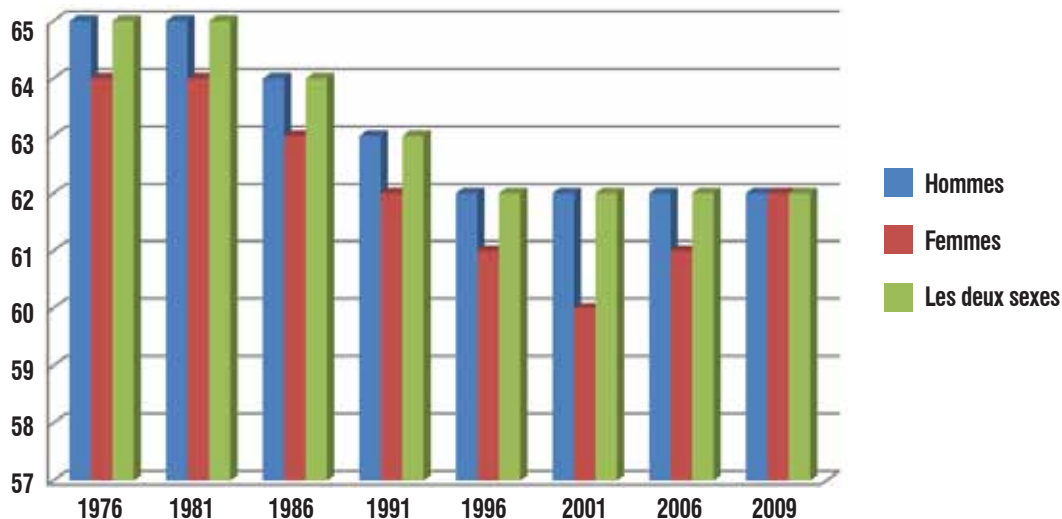
- Ceux et celles qui fument quotidiennement ont 1,7 plus de chance de prendre leur retraite tôt. Ironiquement, les gros fumeurs, ceux qui fument 30 cigarettes par jour ou plus, partent à la retraite plus tôt que les fumeurs légers et les non fumeurs;
- Les femmes soumises à un stress élevé sont deux fois plus susceptibles de quitter le marché du travail que celles qui ont des emplois avec de faibles tensions;
- Alors que les hommes ont plus tendance à demeurer dans des situations tendues et contraignantes, ils ont tendance à avoir besoin de l'appui de leur supérieur. Selon Statistique Canada, les hommes qui manquent de soutien de la part de leurs supérieurs partent à la retraite deux fois plus tôt que ceux qui ont un encadrement adéquat;
- Les travailleurs qui ont peu de satisfaction au travail sont partis avant l'âge de 65 ans dans 62 % des cas, comparé à ceux qui se disent satisfaits.

### Pas une mauvaise nouvelle

Les prévisions de pénurie de main d'œuvre et la libéralisation récente des lois sur les régimes de pension dans le but d'encourager l'emploi après 65 ans suggèrent qu'il y a peut-être un avantage social à retarder leur retraite. Toutefois, dans le cas des répondants responsables des médicaments et des prestations de maladie coûteuses, Statistique Canada suggère le contraire : l'encouragement à la retraite anticipée pourrait être plus économique.

Lorsque l'on regarde la tarification et les profits de risque des préretraités, est-il logique de dissuader les participants de prendre une retraite anticipée? Selon *L'Enquête sur la population active 2009*, ne le croit pas. 🐼

Âge moyen à la retraite



## Les facteurs de risque augmentent de 260 % chez les jeunes adultes

Selon le *Canadian Medical Association Journal*, les facteurs de risque de maladies cardiovasculaires chez les Canadiens âgés de 12 à 34 ans ont augmenté de 260 % de 1995 à 2005.

Dans la première d'une série d'études sur la santé chez les jeunes, l'association prévoit que des milliers de jeunes gens feront l'objet de crises cardiaques, d'accidents cardiovasculaires et de mort prématurée si les facteurs de risque comme l'obésité, l'hypertension artérielle et le diabète continuent au même rythme. Les coûts pour les soins cardiopathiques monteront en flèche.

Le cardiologue Dr Douglas Lee de l'University Health Network et de l'Institute for Evaluative Sciences à Toronto craint que si les facteurs de risque augmentent de cette façon, l'espérance de vie diminuera.

L'étude de Dr Douglas démontre qu'une alimentation pauvre, un manque d'exercice et une consommation excessive d'aliments contenant du sel chez les jeunes contribuent grandement au problème. Le problème se fait particulièrement sentir chez les personnes à faible revenu.

Pendant que l'hypertension a pavé la voie, des facteurs de risque autres se sont ajoutés parmi les jeunes adultes. À titre d'exemple, de 1994 à 2004 le taux de diabète a grimpé de 63 % chez les femmes et de 78 % chez les hommes. Le taux d'obésité a augmenté de 40 % chez les jeunes hommes, et a diminué à peine chez les femmes du même groupe d'âge. Ces tendances se sont manifestées malgré le fait que le pourcentage de fumeurs, dans ce même groupe et durant les mêmes années, a diminué du tiers.


Sans doute est-il encore plus inquiétant de constater que les Canadiens âgés de 12 à 34 ans ne sont pas au courant de ces facteurs de risque additionnels.

Dr Douglas souligne que des segments importants de l'ensemble de la population n'ont jamais fait vérifier leur pression artérielle, ce qui amène à croire que le problème est sous-déclaré. Selon lui, il s'agit sans doute d'un problème plus important que ce qu'on en dit.

Les facteurs de risque chez les 50 à 64 ans, la génération des baby boomers, ont aussi grimpé de 1994 à 2004 ce qui, selon la même étude, complique la situation. Le

ratio d'hypertension dans ce groupe d'âge a bondi de 61 %. On peut attribuer une part de cette augmentation à l'âge, mais le manque d'exercice et une alimentation déficiente peuvent aussi avoir contribué à un taux aussi élevé dans cette catégorie de Canadiens.

Le directeur de la Fondation des maladies du Cœur de l'Ontario, Dr Marco Di Buono, met en garde les Canadiens qui vont devoir faire face à ces changements de société. Selon lui, ils doivent s'y préparer.

Pour les répondants des régimes de retraite, l'étude de l'Association médicale canadienne a des nouvelles inquiétantes. Si les résultats sont concluants, les réclamations liées à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments devraient s'attendre à des augmentations substantielles à mesure que les jeunes adultes et les baby boomers font état de crises cardiaques, d'accidents cérébrovasculaires, d'hypertension, de diabète et d'autres maladies sérieuses. 

## Mise à jour du RFP

Les pharmacies suivantes se sont jointes au Réseau de fournisseurs préférés (RFP) de Coughlin & associés Ltée :

**Main Street Pharmacy**, 155 Main Street, Thessalon, Ontario. Tél. 705-842-2322.

**Greenbank Pharmacy**, 139 Greenbank Road, Nepean, Ontario. Tél. 613-680-2497.

**Seaway Pharmacy**, 21 Main Street North, Chesterville, Ontario. Tél. 613-448-2492.

**Sobey's Pharmacy**, 9580 McCowan Road, Markham, Ontario. Tél: 905-887-2446.

**Price Chopper Pharmacy**, 260 Queen Street North, Tottenham, Ontario. Tél. 905-936-1189.

**Price Chopper Pharmacy**, 2560 Lawrence Avenue East, Scarborough, Ontario. Tél. 416-755-4184.

**Price Chopper Pharmacy**, 2490 Gerrard Street East, Toronto, Ontario. Tél. 416-698-2060.

**Price Chopper Pharmacy**, 50 Market Street South, Brantford, Ontario. Tél. 519-759-6997.

**Aikenhead's Drug Store**, 226 Raglan Street South, Renfrew, Ontario. Tél. 613-432-8866.

Les pharmacies suivantes ne font plus partie du (RFP) de Coughlin & associés Ltée :

**Manotick Clinic Rexall Pharmacy**, 5492-C South River Drive, Manotick, Ontario.

**Victoria Pharmacy**, 1059 Wellington Street, Ottawa, Ontario.

**Rexall Pharmacy**, 102-2555 St. Joseph Blvd, Orleans, Ontario.

**Rexall Pharmacy**, 62 Robertson Road, Nepean, Ontario.

**Westboro Pharmacy**, 421 Richmond Road, Ottawa 

## En bref

- Le fonds de réserve du Régime de pensions du Canada a occupé le deuxième rang quant à son rendement parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Durant la période d'expansion et de récession, de 2005 à 2009, l'étude de l'OCDE a établi le taux de rendement des investissements du RPC à 3,8 % après inflation. Ce résultat a été dépassé par la Pologne seulement qui a enregistré un rendement de 4,0 % durant la même période. Le classement du rendement des placements de l'Irlande, 0,6 %, et de la Nouvelle-Zélande, -0,1 %, traînait derrière le fonds de retraite de l'OCDE;
- Les Torontois seront bientôt en mesure de contribuer au rendement du RCP quotidiennement. L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a offert d'acheter une participation de 3,2 milliards dans l'autoroute 407, l'autoroute à péage autour de la partie nord de Toronto, entre Burlington et Pickering;
- Selon l'Agence de la santé publique du Canada, un Canadien sur cinq souffrira d'arthrite d'ici 2031. Quatre millions de personnes, ou 13 % de la population, ont rapporté souffrir de la maladie, sous une forme ou une autre en 2007. 60 % étaient sous la barre des 65 ans. Les traitements pour l'arthrite et les médicaments ont compté pour 7,7 milliards de dollars en dépenses publiques pour la santé en 2008;
- Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) signale qu'il augmentera les niveaux de cotisations pour les participants et les répondants de 1 % en 2011 et 2012 et de 0,9 % en 2013. Les augmentations de coûts visent à réduire le déficit des régimes de retraite qui est de 1,5 milliards de dollars.
- Espérance de vie
  - Espérance de vie à la naissance des Canadiens nés en 1931 : 60
  - Nombre d'années disponibles avant la retraite à l'âge de 65 ans : -5
  - Espérance de vie à la naissance des Canadiens nés en 1961 : 68
  - Nombre d'années avant la retraite à l'âge de 65 ans : 3
  - Espérance de vie à la naissance des Canadiens nés en 2005 : 78
  - Nombre d'années pour prendre une retraite à l'âge de 65 ans : 13
- Pourcentage des propriétaires de petites entreprises âgés de 45 ans ou plus comptent prendre leur retraite dans les 10 prochaines années, selon une enquête par le Centre Info-retraite BMO : 50
- Pourcentage d'entre eux qui ont préparé un plan de gestion de la relève : 19
- Pourcentage qui vont fermer les portes à la retraite : 40
- Pourcentage d'individus âgés de 80 ans ou plus qui reçoivent une rente viagère ou un revenu de retraite en 1975, selon Employee Benefits Research Institute : 17,7
- Pourcentage d'individus qui reçoivent une rente viagère ou un revenu de retraite en 2008 : 37,3
- La crise de la dette souveraine du printemps et la volatilité des marchés boursiers ont porté un dur coup sur les régimes de retraite. L'indice Mercer (Mercer Pension Health Index) de l'avoir sur le passif a baissé de 7 % depuis le premier trimestre de 2010, soit à 67 %, ce que veut dire qu'il y a 0,67 \$ d'actif sur chaque dollar de charge à payer au titre des pensions. ➔

Le Courrier de Coughlin est publié par Coughlin et associés ltée.

Conseil d'administration : Brian Bockstael, Kirby Watson, Mark Hogan, Brent Moore & Ken Kaitola

Rédacteur : David Whitbread    Graphiste : Victor Lima